



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4671

Attribution d'une subvention d'investissement à l'association La Croix Rouge Française d'un montant de 64 200 euros, pour l'aménagement du nouvel équipement d'accueil petite enfance "La Ronde des Colibris", sis 37 rue Desaix à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 03428001

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4671 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION LA CROIX ROUGE FRANÇAISE D'UN MONTANT DE 64 200 EUROS, POUR L'AMENAGEMENT DU NOUVEL EQUIPEMENT D'ACCUEIL PETITE ENFANCE "LA RONDE DES COLIBRIS", SIS 37 RUE DESAIX A LYON 3E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE - OPERATION 03428001 (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3268 du 25 septembre 2017, vous avez approuvé le lancement de l'opération 03428001 « EAJE rue Desaix – Achat volume et Aménagement » et l'adaptation du montant de l'opération.

Par délibération n°2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-1 « Aménagements Enfance 2015-2020 », programme n°00002.

L'association La Croix Rouge Française contribue au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 3^e arrondissement et coopère à la politique de la Ville de Lyon relative à la Petite enfance, en gérant plusieurs équipements de Petite enfance sur le territoire lyonnais, dont l'établissement « La Ronde Enfantine ».

Cet établissement d'accueil du jeune enfant, d'une capacité de 20 places, dont certaines en halte-garderie, occupe actuellement des locaux sis 1 Rue Desaix, propriété de la Métropole de Lyon. Dans le cadre du projet urbain Part-Dieu, ce terrain est destiné à évoluer.

Dans ce contexte, la Ville a souhaité procéder à la relocalisation de cet équipement et aménager une nouvelle structure d'une capacité de 36 berceaux, au pied d'un immeuble neuf.

L'opération 03428001 «EAJE rue Desaix – Achat volume et Aménagement » concerne la relocalisation de l'équipement « La Ronde Enfantine » dans ces nouveaux locaux rénovés situés 37 Rue Desaix à Lyon 3^e.

D'une capacité d'accueil augmentée de 16 places, passant à 36 places, le nouvel équipement, renommé « La Ronde des Colibris », améliorera la qualité d'accueil des enfants en fournissant notamment les repas. Les nouveaux locaux de « La Ronde des Colibris » sont livrés fin avril 2019.

La relocalisation de la structure nécessite l'acquisition de mobiliers, d'électroménagers et autres matériels afin d'accueillir les jeunes enfants et le personnel dans de bonnes conditions.

L'association a donc sollicité la Ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention d'investissement de 64 200 € pour le financement des équipements suivants :

- l'électroménager et le mobilier de la cuisine, de la biberonnerie et de la buanderie ;

- l'acquisition de mobiliers et de jeux éducatifs pour aménager de manière ludique les espaces de vie et les dortoirs ;
- l'acquisition de mobiliers pour les locaux des personnels ;
- l'acquisition de matériels informatiques.

L'association a présenté un budget d'équipement de 127 235 € pour ces différents équipements, comprenant une subvention attendue de la CAF de 63 035 €
La Ville de Lyon peut participer à hauteur de 50.46% du montant des investissements.

Il vous est donc proposé d'approuver, en faveur de l'Association La Croix Rouge Française, une subvention d'investissement d'un montant de 64 200 € pour l'équipement « La Ronde des Colibris », 37 rue Desaix à Lyon 3^e.
Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2017/3268 du 25 septembre 2017 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'équipement est allouée à l'Association La Croix Rouge Française d'un montant de 64 200 € pour l'acquisition de mobiliers, électroménagers et autres matériels pour les locaux de l'équipement « La Ronde des Colibris », situé 37 Rue Desaix à Lyon 3^e.
- 2- La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'association La Croix Rouge Française, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n°00002, AP n°2015-1, opération n°03428001, et imputée en nature 2042, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Année 2019 : 64 200 €

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD